

Du *Vin Octob.* mil huit cent quatre-vingt-onze, à *Neuf heures du matin*—

ACTE DE MARIAGE de *Victor Jean Baptiste Berenger*—

N^o 14

*Berenger
et
Guien*

Agé de *vingt-trois* ans, né à *La Cadrière* département de *Var* le *vingt-cinq* du mois de *juin* mil huit cent soixant-huit profession de *Charpentier en bois* domicilié à *La Garde* département de *Var* fils majeur de *Jehan Auguste Berenger* né au *Castellet* département de *Var* profession de *Cultivateur* domicilié à *La Garde* département de *Var* et de *Marie Etape Bonjean* née au *Castellet* département de *Var* son épouse profession de *Cultivatrice* domiciliée à *La Garde (Var)* le père et la mère ici présents et consentants d'une part ; Et de *Augustine Antoinette Guien*

Agé de *vingt-un* ans, née à *La Garde* département de *Var* le *sept* au mois d'*août* mil huit cent soixante-trois profession d'*accuseur* domiciliée à *La Garde* département de *Var* fille majeure de *Jean Baptiste Guien* né à *La Garde* département de *Var* profession de *Cultivateur* domicilié à *La Garde* département de *Var* et de *Marie Sabine Emmanuelle Berenger* née à *Agay* département de *Var* son épouse profession de *Cultivatrice* domiciliée à *La Garde (Var)* le père et la mère ici présents et consentants d'autre part.

- Les actes préliminaires sont : 1^o Les publications de mariage faites par nous sans opposition les *Dimanches vingt-sept septembre et quatre Octobre* mil huit cent quatre-vingt-onze, demeurées affichées pendant le délai voulu par la loi ; 2^o Un l'extrait de l'acte de naissance du futur époux ; 3^o Un l'acte de naissance de la future épouse.

et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code civil modifié par la loi du 18 juillet 1830, les futurs époux ont déclaré qu'ils n'ont fait ni de contrat de mariage à la date du _____ du mois de _____ mil huit cent _____ par devant M^r _____ notaire à _____ département de _____

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un *Augustine Antoinette Guien* et l'autre *Victor Jean Baptiste Berenger*—

Le tout en présence de *Sagel Victor Jean* domicilié à *Coulon* département de *Var* âgé de *soixante-trois* ans, profession de *Maintenant de Vieux* en retraite, *Procureur de la Région & homme, non parent ni allié des futurs* de *Richard Goussaint* domicilié à *La Garde* département de *Var* âgé de *quarante* ans, profession de *Cultivateur, beau-frère des futurs*

De *Bernier Eugène* domicilié à *Agay* département de *Var* âgé de *vingt-trois* ans, profession de *Cultivateur, oncle de la future*

Et de *Richard Hippolyte* domicilié à *La Garde* département de *Var* âgé de *vingt-huit* ans, profession de *Charrier, non parent ni allié des futurs*

Après quoi *Moi, Sébastien Hippolyte Richard, Député de la Seine* pour *Monsieur le Maire de La Garde*

faisant fonctions d'Officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec moi, par le futur, la future, et les quatre témoins ; les père et mère du futur ainsi que les père et mère de la future ont déclaré m'en passer de ce faire par nous requis. x. Approuvant dix-sept mots rapés tels

Berenger Victor
Sagel Michel Guien Augustine
Bernier Eugène Richard Hippolyte
Richard